

Lue une lettre dudit M. Latour, déclarant que le 29 décembre 1913, il a reçu en cadeau, une somme de \$54 des ouvriers qui travaillaient sous ses ordres, qu'il a remis une partie de l'argent ainsi reçu, savoir: \$20, et s'engageant à remettre la balance.

Attendu que le contremaître en question a remis une partie de l'argent aux intéressés, et qu'il a promis de remettre la balance, le Bureau croit devoir censurer le plus énergiquement possible ce contremaître, et il est en conséquence

Résolu: De suspendre de ses fonctions ledit M. F. X. Latour jusqu'au 1er mai 1914, et de donner instructions à l'Ingénieur en Chef de ne lui donner aucun travail d'aucune sorte jusqu'à la date susdite.

21.—M. Alphonse Therrien soumet au Bureau le modèle d'une voiture pour répandre la cendre sur les trottoirs.

Résolu: De référer à l'Ingénieur en Chef (M. Barlow) pour rapport.

22.—Il est

Résolu: De voter ex-fonds de réserve un crédit additionnel de \$1,000 pour payer les dépenses de la délégation à Québec, re amendements à la Charte.

Ajournement.

L. N. SENECAI,
Secrétaire.

Read a letter from Mr. Latour, stating that on the 29th December, 1913, he received as a gift a sum of \$54 from laborers working under his orders, that he refunded part of the money thus received, to wit, \$20, and that he binds himself to refund the balance.

Whereas the said foreman has refunded part of the money to the interested parties and that he has promised to refund the balance, the Board deems it advisable to censure most energetically this foreman, and it was therefore

Resolved: To suspend the said Mr. F. X. Latour until the 1st May, 1914, and to give instruction to the Chief Engineer not to give him any work whatsoever until said date.

21.—Mr. Alphonse Therrien submitted to the Board a model of a vehicle for spreading ashes on the sidewalks.

Referred to the Chief Engineer (Mr. Barlow) for a report.

22.—Resolved: To vote ex-reserve fund an additional appropriation of \$1,000 to pay the expenses of the delegation to Quebec re Amendments to the Charter.

Adjourned.

L. N. SENECAI,
Secretary.